

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1173 accordant une permission de quinze jours à Ali Youssouf.

n° 1173

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 octobre 1949

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1949

Date du numéro
31 octobre 1949

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 817 du 10 août 1937 créant un service de la sûreté à la Côte française des Somalis

Vul'arrêté n° 117 du 6 février 1947 organisant les cadres locaux indigènes de la colonie

Vul'arrêté n° 651 en date du 20 octobre 1944 instituant un cadre local indigène de sûreté

Vul'approbation de M. le Commissaire aux colonies par T. O. n° 603/D. P. en date du 26 décembre 1944

Sur proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de quinze jours à solde entière, pour en jouir au Somaliland, est accordée au nommé Ali Youssouf, agent 7e échelon, en service à la sûreté générale, pour compter du 1er novembre 1949. Art. 2. — Le chef du service de la sûreté et le chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.